LA COMMUNAUTÉ TAHITIENNE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

J. FAGES

Pendant longtemps, l'essentiel des migrations humaines observées en Polynésie Française furent des migrations qui s'exerçaient à l'intérieur du territoire et des migrations d'origine extérieure, métropolitaines en particulier. Elles mettaient en relief le pouvoir attractif de Papeete tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Territoire.

Ces dernières années, l'essor économique de la Nouvelle Calédonie a profondément modifié la direction des courants migratoires et déplacé les pôles d'attraction. C'est ainsi que Nouméa a supplanté Papeete et que les migrations humaines se font à son profit. Aux migrations internes toujours importantes, il convient d'ajouter les migrations vers l'extérieur qui affectent désormais la Polynésie Française.

La sortie de travailleurs, voire de capitaux (1), la formation d'une importante communauté extérieure, constituent des réalités inquiétantes pour l'avenir de la Polynésie Française. Pourtant ces phénomènes sont bien mal connus à Tahiti. Il s'avère difficile de connaître l'importance, la nature, les mécanismes de cette migration, son impact sur les démographies, les économies, les sociétés calédoniennes et tahitiennes, et enfin les problèmes que les migrants doivent résoudre en vue de leur installation.

Cette étude est le résultat d'un séjour en Nouvelle Calédonie au cours duquel nous avons regardé vivre les Tahitiens (2) et nous les avons interrogés. Son but est de rapporter une situation telle qu'elle nous est apparue en mars 1971.

Les migrations tahitiennes en Nouvelle-Calédonie

Les migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie sont un fait ancien, subordonné aux péripéties de l'économie calédonienne, et politiquement favorisé. En effet, les autorités calédoniennes attirent la main-d'œuvre tahitienne, donc française, de préférence à la main-d'œuvre étrangère (indonésienne en particulier), celle-ci pouvant poser à terme des problèmes politiques ou raciaux.

La communauté tahitienne s'est mise en place au cours de trois périodes étalées sur quinze ans. Avant 1955, le courant migratoire était de faible importance. Il s'accroît régulièrement entre 1955 et 1963 grâce aux grands travaux d'infrastructure — construction du barrage de Yaté, développement du réseau routier — et au développement des productions de nickel. En 1964, la Nouvelle-Calédonie connaît une récession économique à la suite de l'effondrement des cours mondiaux du nickel. Le C.E.P. s'implante

(1) Parmi les flux qui s'exercent entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, il faut mentionner les flux financiers dans les deux sens : envois d'argent par les travailleurs tahitiens, mais aussi investissements tahitiens en Nouvelle-Calédonie sous la forme d'achats mobiliers et immobiliers ou de prise de participations dans les secteurs commerciaux et industriels.

(2) Applicable aux insulaires des Iles Wallis et Futuna et de Polynésie Française, le terme « Polynésien » peut prêter à confusion. Nous lui avons substitué le terme « tahitien ». Ce terme est employé ici avec le sens qui lui est donné en Nouvelle-Calédonie : il désigne un ressortissant de la Polynésie Française, quelle que soit son île d'origine.

Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. hum., vol. IX, n° 1, 1972 : 75-86.

en Polynésie et crée de nombreux emplois. Le courant migratoire s'affaiblit, et même tend à s'inverser. Certains tahitiens retournent en Polynésie, d'autres vont aux Nouvelles-Hébrides comme gérants de plantations, ou ouvriers à Forari. A partir de 1968, l'émigration vers la Nouvelle-Calédonie reprend massivement. Elle s'explique par un rétrécissement du marché du travail en Polynésie et par une formidable reprise de l'économie calédonienne. Les cours mondiaux du nickel montent et incitent les puissantes sociétés multi-nationales à investir en Nouvelle-Calédonie et à élaborer d'ambitieux programmes.

Les différentes étapes de l'immigration tahitienne en Nouvelle-Calédonie apparaissent dans les résultats du recensement de 1969 :

Dates d'arrivée des Tahitiens résidant en Nouvelle-Calédonie :

Avant 1950	1,0 %
1950 - 1959	37,5 %
1960 - 1963	29,9 %
1963 - 1967	14,4 %
1968 - mars 1969	9,1 %
Non-déclarées	8,1 %

Ces données mettent en lumière l'ancienneté du courant migratoire : 68,4 % des migrants sont arrivés avant 1964, contre 9,1 % en 1968-1969. Mais elles sont trop anciennes pour rendre compte des apports récents de 1969-1970. Si on prend ces apports en considération, les Tahitiens arrivés en 1968-1969-1970 représentent alors 51 % du groupe ethnique contre 40 % pour les Tahitiens arrivés entre 1950 et 1963.

1. La communauté tahitienne : données statistiques

1° Les effectifs

La communauté tahitienne forme une minorité ethnique dans la population calédonienne. Lors du recensement de la population, en mars 1969, elle comptait 3 346 personnes — 3,3 % de la population totale — contre 2 542 en 1963. L'accroissement global était de 31,6 %. En 1971, les effectifs ne sont pas connus avec précision. On peut néanmoins procéder à une évaluation basée sur les renseignements disponibles : le recensement de 1969, les statistiques sur le trafic des passagers entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

On obtient ainsi :

— En mars 1969	3 346
— Solde du trafic des passagers entre mars 1969 et décembre 1969	+ 965
— Solde du trafic des passagers pour l'année 1970	+ 810
Total	5 121

Il convient d'ajouter à ce résultat la part du croît naturel (1) pour les années 1969, 1970. On obtient alors un effectif voisin de 5 400 personnes au début de 1971. En l'absence de toute statistique officielle et d'étude démographique précise, cette évaluation, que l'on pourra contester, nous servira de base.

L'accroissement atteint 60 % du cours des années 1969 et 1970, et souligne l'importance du courant migratoire récent.

2° Les caractéristiques de la population tahitienne

Les résultats obtenus lors du recensement de 1969 sont les suivants :

Répartition par groupe d'âge, sexe et état matrimonial
Population de 15 ans et plus
(*Source :* Recensement 1969)

Ages	Célibataires		Mariés		Veufs		Divorcés		Non déterminés		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
15 - 19	151	112	2	21	—	—	—	—	5	7	158	140
20 - 24	88	57	26	61	—	—	—	—	2	2	116	120
25 - 29	56	39	73	90	—	—	2	3	—	1	131	133
30 - 34	60	23	118	118	—	2	4	2	1	1	183	146
35 - 39	51	16	117	99	3	2	5	4	1	—	177	121
40 - 44	16	13	84	68	—	1	4	2	—	—	104	84
45 - 49	12	8	42	42	2	3	2	7	—	—	58	60
50 - 54	6	2	28	22	—	2	3	—	—	—	37	26
55 - 60	3	2	12	15	1	2	—	2	—	—	16	21
60 et plus	3	5	10	4	1	6	—	—	1	—	15	15
Non déterminés	3	2	2	1	—	—	—	—	—	—	5	3
Total	449	279	514	541	7	18	20	20	10	11	1000	869
	728		1 055		25		40		21		1 869	

(1) Le croît naturel de la population tahitienne est estimé à 4 % par an. M.E.S.E., 4-6.

La structure par âge fait apparaître l'extrême jeunesse de la population d'origine tahitienne :

0 - 20 ans	53,0 %
20 - 40 ans	33,7 %
40 - 60 ans	12,2 %
60 ans et plus	0,9 %
Non-déclarés	0,2 %

Les moins de 20 ans représentent plus de la moitié de la population du groupe contre 45,9 % aux adultes. Par contre la part des « vieux » est très faible, ce qui est normal dans une population émigrée.

Pyramide des âges

La pyramide des âges, établie pour Nouméa, confirme ce résultat : étalement de la base, fort rétrécissement au sommet. De plus elle met en évidence un déficit de jeunes adultes — 20/30 ans — par rapport aux adultes de la tranche d'âge supérieure — 30/40 ans —. Ce phénomène, surprenant de prime abord, constitue, nous semble-t-il, une démonstration de l'ancienneté du courant migratoire et de son ralentissement entre 1964 et 1968. A l'heure actuelle, les massives et récentes arrivées ont gonflé la part des jeunes adultes et régularisé le profil de la pyramide en supprimant le déficit de cette tranche d'âge.

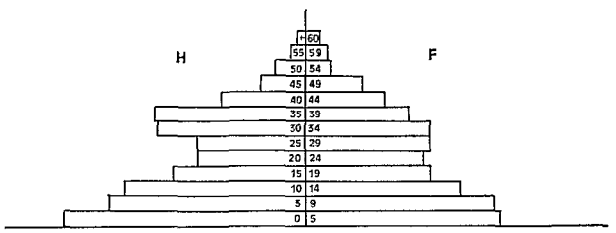

Pyramide des âges des tahitiens résidant à Nouméa
(Source : Recensement 1969)

Comme c'est généralement le cas dans une population jeune, le croît naturel est élevé. Une étude de la Mission d'Études Socio-Économiques (M.E.S.E.) estime le croît naturel de la population tahitienne voisin de 4 % par an. D'autre part, l'analyse des dates d'arrivée dans le territoire fait ressortir l'importance de la population tahitienne née dans le territoire : 31 % du groupe contre 69 % d'origine externe.

Les apports récents ont modifié ces répartitions ; mais on peut estimer à 25 % la part des Tahitiens nés en Nouvelle-Calédonie.

La répartition par sexe fait apparaître une légère prédominance du sexe masculin : 51,8 %. Le taux de masculinité est voisin de 101 (1), et positif pour toutes les tranches d'âge, sauf celle des jeunes adultes. Ce fait tend à prouver que l'émigration tahitienne vers la Nouvelle-Calédonie n'est pas, comme on l'a trop souvent dit, une émigration masculine. Certes, le plus souvent, le chef du ménage part seul, mais sa famille le rejoint très vite. Les raisons sont multiples, mais le système des allocations familiales apparaît comme un facteur important de l'émigration de toute la famille. En effet, si la famille reste en Polynésie, les allocations familiales lui sont payées selon le barème en vigueur en Polynésie (800 F.C.P. par enfant) et non selon le barême en vigueur en Nouvelle-Calédonie (système mobile). C'est ainsi qu'une famille ayant cinq enfants percevra 15 070 F.C.P. (2) d'allocations familiales et salaire unique en cas de résidence en Nouvelle-Calédonie et seulement 4 000 F.C.P. en cas de résidence en Polynésie. Cette anomalie constitue une incitation à l'émigration de toute la famille.

L'état matrimonial de la population fait apparaître une prédominance des personnes mariées : 56,5 % contre 39 % de célibataires. Toutefois il ne semble pas qu'il ait été tenu compte des unions libres, fort courantes en milieu tahitien. A titre d'exemple, on peut noter que la moitié des employés célibataires de la « Société Le Nickel » ont charge de famille (3).

3° La répartition géographique de la communauté tahitienne

La communauté tahitienne est très inégalement répartie dans l'île. En 1969, 69,3 % des Tahitiens résidaient dans la commune de Nouméa et 81,2 % dans la zone urbaine — Nouméa, Le Mont-Dore, Dumbéa —. Ils représentent 5,5 % de la population totale urbaine et se placent ainsi après les Européens, les Mélanésiens, et les Wallisiens-Futuniens.

Le reste de la communauté est disséminé dans le reste de la Nouvelle-Calédonie, mais on note une concentration plus forte sur la côte Est, autour de Thio (9,4 %) Canala (2,1 %) Houaïlou (2,1 %) où se trouvent les

(1) Le taux de masculinité est de 105 en Polynésie Française (recensement de 1962).

(2) Barèmes au 1-10-1970.

(3) Relevé effectué en mars 1971 sur le fichier du personnel de la « Société Le Nickel », à Nouméa.

gisements de nickel. Ces dernières années, quelques Tahitiens sont allés travailler dans les centres miniers de la côte Ouest et du Nord ; cependant, la plus grande partie des nouveaux migrants se sont installés dans la zone urbaine, accentuant ainsi la concentration.

4° Les activités socio-professionnelles

Lors du recensement de 1969, la population active se décomposait de la façon suivante :

Population active
Situation dans la profession au 1-3-69
(*Source :* Recensement 1969)

	Ensemble (%)	Masculin (%)	Féminin (%)
Salariés	84,6	86,5	77,8
Employeurs	1,7	2,7	0,3
Indépendants (1)	10,6	10	12,7
Travailleurs familiaux	2,4	0,6	9
Autres	0,7	0,2	0,2
Total	100	100	100

(1) « Indépendants » : Travaillant pour leur propre compte sans emploi de main-d'œuvre salariée.

a) Les salariés

La majeure partie de la population active est composée de salariés (84,6 %). Leur nombre s'est fortement accru depuis 1968.

Évolution de la main-d'œuvre salariée

(*Source :* Inspection du Travail et des Lois sociales)

	Masculin	Féminin	Total
1955	—	—	169
1964	—	—	812
31-12-1967	—	—	854
31-12-1968	706	239	945
31-12-1969	1 277	286	1 563
30- 9-1970	1 479	334	1 813

L'évolution de la main-d'œuvre salariée reflète l'histoire des migrations tahitiennes vers la Nouvelle-Calédonie. On y distingue les trois phases mentionnées plus haut : accroissement de 1955 à 1963, ralentissement marqué de 1964 à 1967, reprise avec accélération du rythme de 1968 à 1970.

La main-d'œuvre tahitienne a toujours été recherchée sur le marché calédonien du travail. Travailleur, habile, qualifié, le Tahitien est souvent préféré à d'autres, et le plus souvent tire un bon parti de ses qualités.

Il faut cependant noter la faiblesse du salariat féminin qui reflète d'ailleurs le faible taux d'activité de la population féminine. En effet, la plupart des femmes sont inactives.

Sa qualification professionnelle est meilleure que celle des autres groupes ethniques, Européens mis à part.

Situation socio professionnelle des salariés
(Ensemble des sexes)
Au 30 9 70
(*Source :* Service des Affaires Economiques)

	Apprentis (%)	Manœuvres (%)	Ouvriers (%)	Employés (%)	Maîtrise (%)	Cadres (%)	Total (%)
Européens	0,5	13,5	33,1	43,1	4,7	5,1	100
Tahitiens	0,2	22,2	57,7	19,2	0,7		100
Mélanésiens	0,2	61,5	14,3	24,0			100
Wallisiens	0,3	59,5	28,7	11,5	—	—	100
Néo Hébridais	—	90,5	8,4	1,1	—	—	100

Alors que la majorité des Mélanésiens, Wallisiens et Néo-Hébridais occupent des emplois de manœuvres, les Tahitiens occupent les emplois d'ouvriers. Ils tiennent ainsi une place privilégiée intermédiaire entre celle du manœuvre et celle du cadre.

La répartition des salariés selon les secteurs d'activités fait apparaître une diversification croissante.

Bien que tendant à une plus grande diversification de ses activités, la main-d'œuvre tahitienne est concentrée dans trois secteurs principaux :

— L'industrie, qui occupe 50 % des salariés. L'employeur le plus important est « La Société Le Nickel » : 620 employés qui font vivre plus de 2 000 personnes.

— Le bâtiment (15,4 % des salariés) où une dizaine d'entreprises se partagent les ouvriers tahitiens.

— Les professions libérales et commerciales, avec 15,8 % des salariés.

SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE
(*Source :* Inspection du Travail et des Lois sociales)

	1955	(%)	1964	(%)	1968	(%)	1969	(%)
Métallurgie	60	35,5	412	50,7	383	40,5	442	28,4
Mines	9	5,3	70	8,6	84	8,9	111	7,1
Bâtiment	100	59,2	43	5,3	58	6,1	241	15,4
Industries diverses	—		37	4,6	61	6,5	341	21,8
Transports	—		27	3,3	49	5,2	64	4,1
Professions libérales et commerciales	—		147	18,1	196	20,7	248	15,8
Agriculture	—		3	0,4	6	0,6	7	0,4
Services Publics	—		30	3,7	46	4,9	47	3
Domesticité	—		43	5,3	62	6,6	62	4
TOTAL	169	100	812	100	945	100	1 563	100

b) *Les employeurs, les « indépendants »*

Il n'existe guère de statistiques précises sur ces catégories d'actifs. Toutefois, on sait qu'ils occupent trois secteurs d'activité : les Transports (25,7 %), le Commerce (26,5 %), le Bâtiment (27,2 %).

Pour avoir des renseignements plus complets, il nous a semblé utile de recourir à l'analyse des patentes. Ce moyen nous paraît être un bon indicateur de l'activité de la population active non salariée. Nos résultats portent sur quatre communes seulement — Nouméa, le Mont-Dore, Thio, Canala — regroupant, il est vrai 92,2 % de la population tahitienne.

DATE DE DÉLIVRANCE DES PATENTES - MARS 1971
(*Source :* Fichier des Patentes - Service des Affaires Economiques)

	NOUMÉA	MONT-DORÉ	THIO	CANALA	TOTAL	%
1970..	53	20	5	8	86	33,3
1969..	34	3	7	2	46	17,7
1968..	14	4	10	2	30	11,6
1967..	6	3	2	1	12	4,7
1966..	15	2	4	—	21	8,1
1965..	19	2	2	1	24	9,2
1964..	6	4	14	—	24	9,2
1963..	16	—	—	—	16	5,2
TOTAL	163	38	44	14	259	100
	63 %	14,7 %	17 %	5,3 %		100%

La date de délivrance fait ressortir une croissance récente des activités soumises à patentes : 62,6 % des patentes ont été délivrés en 1968, 1969, 1970. Cette croissance serait à mettre en rapport avec les ventes de commerce, ou les cessations d'activités intervenues dans le même temps en Polynésie. Mais la croissance du nombre de patentes n'est pas exclusivement liée à l'arrivée des Tahitiens. En effet, ces Tahitiens arrivés depuis longtemps ont profité de la conjoncture favorable pour se lancer dans des activités nouvelles pour eux.

La ventilation des patentes peut être établie de la façon définie dans le tableau page suivante.

Elle fait apparaître une grande variété de patentes ; cette diversification est importante à Nouméa où on en dénombre 30 catégories — contre 13 au Mont-Dore, 12 à Thio et 4 à Canala —.

Certains Tahitiens détiennent plusieurs patentes, mais les activités qu'elles représentent sont généralement assez proches :

L'entrepreneur de roulage est souvent loueur de voiture ou mécanicien, l'épicier fait du colportage. Ainsi :

— à Nouméa, 10 personnes détiennent 27 patentes,

— au Mont-Dore, 9 personnes détiennent 13 patentes,

— à Thio, 4 personnes détiennent 9 patentes.

Alors que dans les centres miniers (Thio-Canala) la plupart des patentes représentent des activités liées à la mine et au nickel, elles représentent des activités beaucoup plus variées dans la zone urbaine : bâtiment, commerce, services. L'activité féminine facilite cette diversification ; elle s'applique à la couture, à la restauration (gamelle - boissons, en particulier) au

VENTILATION DES PATENTES SELON LA CATÉGORIE ET LE LIEU DE DÉLIVRANCE
(*Source:* Fichier des patentes - Service des Affaires Economiques)

	CATÉGORIE	NOUMÉA	MONT-DORÉ	THIO	CANALA	TOTAL	TOTAL PAR CATÉGORIES
TRANSPORT	Roulage	38	8	14	9	69	
	Loueur voiture	4	4	19	3	30	99
BÂTIMENT	Entrepreneur	29	6	—	—	35	
	Maçon non entrepreneur	19	7	—	—	26	
	Menuisier-charpentier	2	1	—	—	3	
	Divers	1	1	—	—	2	66
COMMERCE	Epicerie	14	2	—	—	16	
	Colportage	8	2	—	1	11	
	Vendeurs fruits et légumes	4	2	—	—	6	
	Gamelles, Café-Restaurant - Boissons	13	1	2	—	16	
	Divers	5	1	4	1	11	60
SERVICES	Coiffeur	2	—	2	—	4	
	Photographe	5	1	1	—	7	
	Couture	7	—	—	—	7	
	Divers	9	2	2	—	13	31
DIVERS		3	3	—	—	3	3
TOTAL		163	38	44	14	259	259

commerce d'objets d'art (bibelots, souvenirs souvent d'origine tahitienne) ou d'articles de mode féminine. Bien souvent l'activité féminine représente une deuxième activité du ménage, car les femmes patentées sont souvent les épouses de salariés ou d'artisans déjà patentés.

La ventilation selon le groupe ethnique fait apparaître une spécialisation des activités à l'intérieur du groupe :

VENTILATION DES PATENTES SELON LE GROUPE ETHNIQUE ET LE LIEU DE DÉLIVRANCE
(*Source:* Fichier des patentes - Service des Affaires Economiques)

	NOUMÉA	MONT-DORÉ	THIO	CANALA	TOTAL	%
Chinois	30	—	—	—	30	11,6
Demis	37	9	14	1	61	23,6
Polynésiens	96	29	30	13	168	64,8
TOTAL	163	44	38	14	259	100

Ainsi, les « Tahitiens » d'origine chinoise concentrent leurs activités à Nouméa. Les hommes, avec l'aide de toute la famille, sont des commerçants (épicerie principalement), ou entrepreneurs de roulage. Quant aux femmes, elles s'adonnent à la couture.

Les « Demis », du moins quand on peut les identifier avec précision comme tels, se sont spécialisés dans certaines activités — entreprise de roulage, louage de voiture — qui nécessitent un capital initial pouvant être investi dans l'achat de matériel. Les entrepreneurs de roulage, appelés aussi contracteurs sur mines, sont en fait des transporteurs qui assurent l'évacuation du minerais pour le compte des « petits mineurs ». On trouve également des « Demis » dans le Bâtiment, comme entrepreneurs, et dans le commerce, toutes activités nécessitant une mise de fond importante.

La spécialisation des Tahitiens d'origine polynésienne est moins grande. Leurs activités ne nécessitent pas un capital initial très important. De plus certains patentés sont en fait des salariés déguisés ; dans le roulage, en particulier, ils occupent des emplois de chauffeurs et sont en fait des salariés. Parfois le chauffeur peut avoir une part sur le camion, et alors ses gains sont fonction de son travail de chauffeur et du rapport du camion. Il y a là une forme d'association,

le plus souvent de gré à gré et sans contrat, présentant un caractère original.

On peut également retrouver cela dans le Bâtiment. Le nombre des maçons non entrepreneurs est important ; parfois ces « indépendants » sont des salariés, ou des « associés » à parts inégales d'entrepreneurs tahitiens déclarés comme tels. Cette branche d'activité est de loin la plus importante chez les « indépendants » d'origine polynésienne. Toutefois, il ne faut pas oublier les activités commerciales, ou se rapportant aux services que l'on pourrait qualifier de « petits métiers » : photographe ambulant, mais aussi le colportage et surtout les ventes ambulantes de boissons non alcoolisées, de gâteaux et casse-croûtes, selon une pratique très courante à Tahiti et « importée » à Nouméa.

5° Les revenus et achats fonciers

Dans la vie économique de la Nouvelle-Calédonie, le groupe tahitien occupe une « position charnière », intermédiaire entre celle des Européens, classe économiquement dirigeante, et celles des autres groupes ethniques, économiquement défavorisés. Cette position, due essentiellement à leur meilleure qualification professionnelle ou à leur esprit d'entreprise, lui assure des revenus monétaires intéressants. A Nouméa, une enquête de la M.E.S.E. (1) évalue les revenus moyens annuels à 542 000 F CP pour les Tahitiens contre 745 000 F CP aux Européens, 429 000 F CP aux Wallisiens et 378 000 F CP aux Mélanésiens. Dans la hiérarchie des revenus, les Tahitiens occupent donc une place enviable.

Comme la plupart des migrants, les Tahitiens sont venus en Nouvelle-Calédonie pour gagner de l'argent, et accéder à une vie matérielle plus facile. Bien qu'ils laissent une grande part à l'épargne (2) et qu'ils fassent des envois d'argent vers la Polynésie, ils dépensent largement dans le territoire. Dépenses courantes et obligatoires mises à part, ils font une grande consommation de biens durables pour l'achat desquels ils ont généralement recours au crédit à court terme.

Considérés comme de bons payeurs, les organismes de crédit leur consentent facilement les prêts nécessaires à l'achat de véhicules, de biens d'équipement ménager, voire de biens d'équipement industriel ou commercial.

Cependant, il existe une autre catégorie d'achats, plus importants et plus significatifs quant au comportement du groupe. Il s'agit des achats fonciers qui s'accroissent de plus en plus et sont un bon indicateur de la position socio-économique du groupe.

Pour cette raison, nous avons procédé à un relevé des achats fonciers effectués par les Tahitiens entre 1960 et mars 1971 (3).

Mutations foncières effectuées en Nouvelles-Calédonie par les Tahitiens de 1960 à 1971

(*Source :* Enregistrement février 1971)

Années	Nombre	Superficies (m²)
1971	11	17 956
1970	49	328 789
1969	19	40 416
1968	15	55 489
1967	19	42 451
1966	19	47 496
1965	19	65 674
1964	9	50 510
1963	4	18 634
1962	5	5 879
1961	2	2 261
1960	2	3 801
Total	173	679 356

Le nombre des achats fonciers est resté stationnaire pendant longtemps, puis s'est brutalement accru en 1970. Ces achats sont effectués par les Tahitiens résidant en Nouvelle-Calédonie, mais en 1970, en particulier, on a pu noter un nombre important d'achats effectués depuis Tahiti, par des Tahitiens non résidents. On voit donc que ces achats ne répondent pas exclusivement à un but pratique (accession à la propriété du logement) mais qu'ils revêtent également un aspect spéculatif surtout par les non-résidents. A ces achats effectués en Nouvelle-Calédonie, il faudrait ajouter les achats fonciers effectués en Polynésie par les Tahitiens résidant à Nouméa. Nous n'avons malheureusement pas de données précises sur ce point.

La plus grande partie des achats porte sur des

(1) M.E.S.E. - 6.

(2) 90 % des chefs de ménage que nous avons interrogés épargnent une partie de leur salaire.

(3) Le relevé des mutations foncières a été fait sur les registres de l'enregistrement. Comme pour les patentes, aucune indication ethnique n'est fournie. Le repérage a été effectué au moyen de patronymes ; cela ne pose guère de problèmes pour les personnes d'origine polynésienne, mais est plus délicat pour les Demis à noms français ou anglo-saxons, et pour les Chinois dont les noms ont été francisés après naturalisation. Pour cette raison, le relevé des mutations foncières, comme celui des patentes, ne peut être rigoureusement exhaustif.

terrains situés à la périphérie de la ville : Ducos, la banlieue Nord (4e et 6e km, Yahoué), la banlieue Est (Mont-Dore, Plum, Robinson). Les terrains y sont relativement bon marché ; les Tahitiens y implantent leur résidence et restent à proximité du lieu de travail. Pour certains, ces acquisitions sont faites pour des résidences secondaires (1). Toutefois, en 1970, on a pu observer des transactions portant sur des terrains ou des constructions situées en ville ou à proximité immédiate. Ces achats, très onéreux, ont été faits par les Tahitiens non résidents, et sont l'expression de placements à caractère spéculatif.

Quoi qu'il en soit, ces achats sont importants (68 hectares, 70 millions F CP) et montrent l'intérêt des Tahitiens pour les affaires foncières. La ventilation des transactions apparaît comme suit :

Localisation des achats	Ducos	Banlieue Nord	Banlieue Est	Quartier Est	Centre Ville	Quartier Sud	Totaux
Nombre de transactions....	27	65	70	4	5	2	173
Superficies acquises (en m²)	44 453	303 838	323 207	3 254	3 527	1 077	679 356
Montant des transactions (en millions FCP) (1).....	7,9	33,1	15,5	6,7	5,1	0,7	69,2
Nombre de transactions selon l'origine des acquéreurs.							
Iles du vent	15	34	43	3	5	2	102
Iles sour le Vent	5	5	8	—	—	—	18
Tuamotu Gambier	3	2	2	—	—	—	7
Australes	1	15	10	1	—	—	27
Marquises	1	—	1	—	—	—	2
Non déterminé	2	9	6	—	—	—	17
Total	27	65	70	4	5	2	173

(1) *Le montant des transactions n'est donné qu'à titre indicatif, les prix ayant fortement varié entre 1960 et mars 1971.*

Il faut noter l'importance des transactions faites par les Tahitiens originaires des Iles du Vent. Certes, ce groupe est le plus important, mais c'est également celui qui comprend le plus de « Demis », économiquement plus favorisés, et c'est celui qui est le plus expérimenté dans le domaine des affaires ; l'histoire des affaires foncières de Tahiti entre 1964 et 1970 l'a fortement instruit en ce domaine. Il convient en outre de signaler l'importance relative des achats effectués par les insulaires des îles Australes.

2. L'émigration : modalités et problèmes

L'analyse des données statistiques précédemment exposées constitue une approche nécessaire dans la connaissance de la communauté tahitienne. Toutefois cette approche, parce qu'elle revêt un caractère d'inventaire, est trop statique ; elle ne rend pas compte de la dynamique du groupe, de sa vie de relation. C'est cet aspect que nous voulons aborder maintenant.

1° Les foyers de l'émigration, les modalités de départ

Existe-t-il un foyer d'émigration privilégié ? Il est difficile de répondre à cette question car il n'existe pas de renseignements sur l'île d'origine des Tahitiens de Nouvelle-Calédonie. Le fichier des employés de la « Société Le Nickel » fait apparaître une prédominance des personnes originaires des Iles du Vent Tahiti en particulier. Toutefois, si l'on rapproche le nombre de migrants de la population totale du foyer d'émigration, il apparaît que les îles Australes constituent un foyer privilégié. Cela confirme un phénomène ancien observé en Polynésie à l'époque de l'exploitation des phosphates à Makatea, qui avait donné naissance à d'importantes migrations internes.

Les départs depuis l'île d'origine (migrants de

(1) A.M. Mestre cite le cas d'un lotissement de la baie de Plum où, en 1970, sur 150 parcelles vendues, 37 ont été acquises par des Tahitiens : 24 constituent des résidences secondaires pour seulement 8 résidences principales.

Tahiti mis à part) ne représentent qu'une minorité : 20 %. La plupart des migrants ont transité par Papeete, ville relais des migrations, où ils ont vécu plusieurs mois, voire quelques années.

Jusqu'en 1968, 80 % des départs se faisaient sans contrat. Les migrants s'occupaient eux-mêmes, ou avec l'aide de parents ou amis déjà installés, de trouver un emploi. Les frais du voyage étaient couverts par les économies ou, le plus souvent, avancés par la famille. Par la suite le nombre des départs sous contrats s'est considérablement accru ; les migrants désirent minimiser les risques (voyage payé, travail assuré) ; les employeurs désirent s'attacher une main-d'œuvre pouvant être abondamment sollicitée par la concurrence dès son arrivée à Nouméa.

La plupart des migrants sous contrat sont originaires des îles (Iles sous le Vent en particulier) où ils ont été recrutés par des missions d'embauche. Les départs s'effectuent en groupe et sans les familles. Le lieu du travail peut ne pas être Nouméa, mais au contraire l'un des centres miniers de l'intérieur (Poum-Népoui). En effet la vie y est différente de celle de Nouméa ; elle n'y est pas forcément plus difficile, mais en tout cas moins attrayante ; certains employeurs pensent qu'elle convient mieux aux « ruraux ».

A Nouméa, la plupart des migrants sous contrats sont recrutés pour le bâtiment, où la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. Plusieurs entreprises de construction ou de génie civil ayant auparavant travaillé en Polynésie se sont assuré par contrat leur ancienne main-d'œuvre.

Dans 75 % des cas, le chef de famille part seul. Lorsqu'il a réglé les problèmes d'emploi, de logement, et qu'il a recueilli l'argent nécessaire au voyage, toute ou partie de la famille va le rejoindre.

2° Les problèmes rencontrés a l'arrivée en Nouvelle-Calédonie

Les problèmes rencontrés à l'arrivée sont nombreux et ne reçoivent une solution qu'à échéance plus ou moins lointaine. Les difficultés les plus souvent mises en avant par les personnes interrogées, sont les suivantes :

— cherté de la vie ..... 78 % des cas,
— nostalgie du pays ..... 70 % des cas,
— logement ..... 53 % des cas,
— travail ..... 30 % des cas,
— scolarisation des enfants ..... 10 % des cas.

Les problèmes les plus importants restent malgré tout ceux du travail et du logement. Au niveau du travail, certains se plaignent des conditions très différentes de celles de la Polynésie ; le passage brutal d'un travail agricole à un salariat urbain entraîne des difficultés d'adaptation. Ainsi un groupe de 21 travailleurs a-t-il été renvoyé en Polynésie pour n'avoir pas satisfait aux cadences imposées. Mais ce marché du travail est tel qu'il y a toujours une possibilité d'emploi pour celui qui le désire.

Le problème du logement apparaît plus difficile à régler. A l'arrivée, 18,9 % des migrants sont logés par l'employeur. Cela concerne principalement les personnes recrutées sous contrat, logées en célibataire dans des garçonnières ou des « bases-vie ». Si le migrant est marié et désireux de faire venir sa famille, le problème du logement se posera alors. 21,6 % des migrants règlent seuls le problème de leur logement à l'arrivée, ayant recours à la location, à l'hôtel. La grande majorité enfin, 59,5 %, recourt à la solidarité du groupe et trouve un hébergement plus ou moins provisoire chez des parents ou des amis.

Lors du recensement de 1969, l'enquête sur le logement des ménages tahitiens donnait les résultats suivants :

Logements : résidences principales par commune et selon la modalité de jouissance
(portant sur 637 ménages)

Mode de jouissance	Nouvelle Calédonie (%)	Nouméa (%)	Mont-Doré (%)	Centres miniers (1) (%)
1 - Propriétaire du terrain et de la construction.....	16,3	11,4	63,6	5,6
2 - Co-propriétaire du terrain et de la construction	1	1,1	1,9	—
3 - Propriétaire de la construction	2,8	1,2	1,9	8
4 - Locataire	59,6	72,5	19,2	25,4
5 - Logé par l'employeur...	16,8	10,8	3,8	55,3
6 - Logé par parents ou amis	2,8	2,5	5,8	3,4
7 - Non déterminé	0,7	0,5	3,8	2,3
	100	100	100	100

(1) *Centres Miniers : Thio, Canala, Houaïlou.*

La plus grande partie des ménages vit dans des logements de location, alors que dans les centres de l'intérieur 55,3 % des ménages sont logés par l'employeur et que, en banlieue Est, 63,6 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

Les logements sont rares, chers et convenant mal aux besoins de familles généralement nombreuses. L'enquête effectuée par la M.E.S.E. (1) fait apparaître :

10 % des ménages vivent dans une pièce,
26 % — — — — deux pièces,
35 % — — — — trois pièces,
16 % — — — — quatre pièces,
8 % — — — — cinq pièces,
5 % — — — — six pièces et plus.

Au total, 71 % des ménages vivent dans des logements de trois pièces ou moins, ce qui pose de sérieux problèmes de cohabitation et de surpopulation, quand on sait que la composition moyenne d'un ménage est de 5,5 personnes.

Les loyers sont chers ; ils croissent régulièrement, augmentant ainsi les charges du ménage ; ils représentent entre 15 et 20 % des dépenses. L'enquête de la M.E.S.E. (1) a pu établir :

7 % des ménages payent un loyer mensuel de 0 à 4 000 F CP,

32 % des ménages payent un loyer mensuel de 4 000 à 8 000 F CP,

37 % des ménages payent un loyer mensuel de 8 000 à 12 000 F CP,

17 % des ménages payent un loyer mensuel de 12 000 à 16 000 F CP,

7 % des ménages payent un loyer mensuel de 16 000 F CP ou plus.

Ces données datent de 1968-1969. Depuis lors, la situation ne s'est guère améliorée, surtout au niveau des loyers ; un gros effort a été fait localement par les pouvoirs publics et les entreprises pour améliorer les conditions d'hébergement, mais en 1971, les terrains de camping servaient encore d'habitat permanent, et certains habitats, à Ducos en particulier, ressemblent fort à des bidonvilles. Dès lors, on comprend mieux les efforts de certains pour acquérir des terrains et des logements, même s'ils doivent recourir pour cela à un endettement supérieur à 10 ans. L'étude de 39 dossiers de demandes de prêts à la construction permet d'en prendre conscience (2).

(1) M.E.S.E. - 5.

(2) Ces quelques dossiers concernant les prêts à la construction accordés par la Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie (S.I.C.N.C.), font apparaître un accroissement régulier de l'endettement malgré une élévation régulière des revenus.

	1970	1969	1968
Prêts accordés.....	18	10	11
Investissement moyen	1 725 000	1 400 000	1 268 000
Apport personnel moyen..	348 000	318 000	336 500
Prêt moyen accordé	1 380 000	1 120 000	1 040 000
Salaire moyen mensuel	61 000	51 000	47 000
Durée moyenne du remboursement	146 mois	131 mois	123 mois

Cela explique certains retours vers la Polynésie : ainsi ces géomètres qui sont rapidement revenus en Polynésie pour n'avoir pu régler convenablement leur problème de logement, la cherté de la vie et des loyers épongeant largement les différences de revenus.

De telles migrations, plus ou moins spontanées, achoppent sur le problème de l'inexistence des structures d'accueil. Le migrant doit régler seul chacun de ses problèmes. Il n'a plus auprès de lui ces autorités morales ou politiques que sont les pasteurs et les chefs de district qui souvent se déplaçaient avec lui sur les chantiers du C.E.P., et servaient d'intermédiaires entre lui et l'employeur en réglant les problèmes de paie, de correspondance ou les éventuels litiges. Cette pratique était courante dans les Iles Sous le Vent mais elle ne s'est pas généralisée, même si elle a été tentée en Calédonie. Il est vrai que les jeunes souhaitent parfois échapper à toute tutelle et aspirent à plus d'individualisme.

Les services sociaux des entreprises, la solidarité tahitienne sont des palliatifs. Etranger dans une grande ville qu'il ne connaît pas, parlant mal le français, il trouve difficilement la porte des Services dont il a besoin. Il aurait besoin, croyons-nous, d'avoir à sa disposition « un consulat tahitien » pouvant l'aider à régler ses difficultés, et défendre ses intérêts.

3° La vie de relation

La vie de relation du groupe tahitien est très différente selon les milieux avec lesquels elle s'exerce. Elle est intense avec le milieu d'origine et à l'intérieur du groupe, elle est par contre très limitée avec les autres groupes ethniques.

Les Tahitiens de Nouvelles-Calédonie sont soucieux de garder le contact avec la famille restée en Polynésie, avec les événements et la vie de chez eux. Cela se traduit :

— par une correspondance avec la famille : 85 %

des personnes interrogées écrivent plus ou moins régulièrement, 86 % reçoivent de la correspondance ;

— par la lecture des journaux de Tahiti : 23 % des personnes déclarent recevoir des journaux ; le journal le plus lu est le journal protestant diffusé par la paroisse protestante de Nouméa (1) ;

— par des retours en congé : 43 % des interviewés passent leurs congés à Tahiti. La périodicité est plus ou moins grande selon les revenus et les charges des familles, ou les accords avec l'employeur (voyage payé). Ces retours coïncident avec les fêtes du « Tiurai » (juillet) et de Noël-Premier janvier ;

— par des transferts d'argent dans les deux sens : 51 % des personnes interrogées envoient de l'argent à Tahiti ; dans 95 % des cas, ce sont les parents qui en sont les bénéficiaires pour leur propre entretien et parfois celui des enfants qui leur ont été confiés. Pour le reste, il s'agit de paiements de dettes, ou de remboursements de prêts (achats de terres).

Par contre 6 % seulement des personnes reçoivent de l'argent de Tahiti. Ces envois proviennent de locations de maisons ou de terres.

Les relations à l'intérieur du groupe sont intenses et révèlent une grande cohésion du groupe. Elles se manifestent :

— d'abord par l'entraide et la solidarité : c'est l'accueil des nouveaux arrivés que l'on héberge, que l'on guide, que l'on aide. Cette solidarité se traduit aussi par des participations financières : certains donnent 1 000 F CP par mois pendant 15 mois pour financer la construction d'un internat protestant à Tahiti, et contribuent à l'entretien du foyer protestant de Nouméa. C'est aussi la préférence donnée aux commerçants et artisans tahitiens, c'est l'aide apportée à celui qui répare ou construit sa maison ;

— par les réunions amicales : 85 % des personnes recherchent les contacts, à l'intérieur du groupe. Tout peut donner lieu à ces réunions : la religion par le culte, les prières, les fêtes et kermesses, le sport grâce aux associations sportives, les loisirs que l'on passe en commun à Plum ou à Robinson en jouant, discutant, ou pêchant (2), les fêtes enfin qui donnent lieu à une « bringue » et ces réunions sans prétextes si ce n'est celui de « gratter » la guitare tout en chantant les chansons de Tahiti.

Ces manifestations se déroulent le plus souvent à l'intérieur des quartiers habités préférentiellement par les Tahitiens. Elles contribuent à recréer une atmosphère tahitienne que tous recherchent et incitent le migrant à se regrouper avec les autres membres de son groupe. 74 % des personnes interrogées avouent avoir obéi à ce réflexe ; cela explique la constitution de quartiers où les Tahitiens, sans être majoritaires (3) font sentir leur présence. En effet l'habitat tahitien tranche sur les autres, car il est représentatif de l'habitat du milieu d'origine : maisons légères aux couleurs tendres, fleurs autour des constructions, portes ouvertes sur une pièce remarquablement propre et décorée. Cela tranche sur le reste du quartier. En banlieue, à Plum, à Robinson (Mont-Dore) on se croirait dans un district de Tahiti.

Certains Tahitiens ont essayé de renforcer cette cohésion par la création d'une association des Tahitiens et des Amis des Tahitiens de Nouvelle-Calédonie. Leur objectif est de stimuler, de vivifier la vie interne du groupe et d'élaborer une structure représentative du groupe tahitien pouvant se poser en interlocuteur valable devant les Pouvoirs Publics.

Toutefois cette cohésion ne peut cacher les rivalités et conflits existant à l'intérieur du groupe. Ces conflits opposent « jeunes » et « vieux » mais surtout « anciens », arrivés il y a une dizaine d'années et « nouveaux », arrivés ces dernières années. Les « anciens » ont « fait leur trou », sont installés et parfois prennent quelques distances vis-à-vis du groupe. Les « nouveaux » n'ont pas encore pris la mesure des problèmes qu'ils rencontrent, et redoutent une mise en tutelle. Les rivalités, tensions et jalousies sont nées de ce choc psychologique.

Les relations avec l'extérieur posent le problème des rapports humains dans une société multi-raciale. Elles sont très limitées en Nouvelle-Calédonie. Le groupe Tahitien vit en « autarcie » ignorant les groupes qui l'environnent. Les contacts sont généralement superficiels et sont, la plupart du temps, des contacts de travail. Il n'y a pas de mariages inter-ethniques ; seulement quelques unions avec le groupe wallisien, ethniquement très proche, ou avec celui des insulaires des Loyauté. Les relations avec les Européens et les Mélanésiens sont presque nulles. Cela apparaît jusque

(1) A noter que cette paroisse relève de l'Église Évangélique de Polynésie et a à sa tête un pasteur d'origine tahitienne.

(2) La pêche joue un grand rôle dans la vie des Tahitiens qui s'y adonnent très fréquemment. Elle leur fournit des compléments alimentaires, et monétaires (vente du poisson, mais surtout des coquillages très recherchés par les collectionneurs).

(3) A Ducos où ils sont très nombreux, les Tahitiens ne représentent que 25 % de la population du quartier. On peut voir à ce sujet la cartographie faite par A.M. MESTRE.

dans les bagarres qui à Nouméa, opposent fréquemment les différents groupes ethniques. Les Tahitiens observent une stricte neutralité et évitent les alliances.

Toutefois, afin d'éviter une généralisation qui pourrait paraître abusive, il faut dire que les Tahitiens installés depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie, et leurs enfants nés à Nouméa ou bien arrivés très jeunes, nouent des relations avec les autres groupes ethniques. C'est là le signe, sinon d'une intégration à la société calédonienne, du moins d'un changement de comportements et d'évolution.

Avenir de la communauté tahitienne

Au moment de clore cette étude, il est inévitable de poser le problème de l'avenir de cette communauté. A l'heure actuelle, elle nous apparaît comme un ensemble très homogène, fortement relié au milieu d'origine. Cela durera-t-il ? Le groupe tahitien va-t-il s'intégrer à la vie calédonienne et petit à petit se détacher de son milieu d'origine ? Cela pose le problème de la reversibilité des migrations.

Actuellement, 80 % des personnes interrogées sont satisfaites de leur vie à Nouméa, mais la plupart ajoutent ce correctif : « surtout pour le travail ; il y a beaucoup de travail et les salaires sont élevés ». Toutefois seulement 31 % d'entre elles se déclarent plus heureuses qu'à Tahiti. Il faut bien sûr faire la part à un sentimentalisme qui a tendance à idéaliser la terre natale. Toutefois 73 % des interviewés déclarent qu'ils retourneront en Polynésie (1) s'ils n'ont plus de travail, 14 % ne savent pas ce qu'ils feront, 13 % resteront en Nouvelle-Calédonie. Mais pour l'instant 90 % des personnes ne savent pas quand elles rentreront ; 10 % rentreront au moment de leur retraite. Les migrants originaires des îles paraissent plus favorables à une installation définitive. Des gens de Rurutu (Australes) m'ont dit : « Si nous sommes bien ici, nous y resterons ; nous avons une vie agréable et de meilleures possibilités pour la scolarisation et l'avenir des enfants. « Pourtant ce serait bien d'aller mourir dans notre île ».

Malgré tout, il ne semble pas que le groupe tahitien soit destiné à s'enraciner en Nouvelle-Calédonie, tant est lente et difficile son intégration, tant est fort son souci de préserver son originalité.

Quoi qu'il en soit, le vrai problème de l'avenir de la communauté se situe sur le plan du rapport des forces d'attraction. Dans la mesure où la force d'attraction de la Nouvelle-Calédonie l'emportera sur celle de la Polynésie, on peut penser que la communauté tahitienne prospérera. L'évolution de la communauté tahitienne est liée aux conjonctures économiques calédoniennes et tahitiennes. Si elles lui sont favorables, la Nouvelle-Calédonie continuera à puiser dans ce réservoir de main-d'œuvre qu'est la Polynésie. L'histoire des migrations tahitiennes est celle des péripéties des économies tahitiennes et calédoniennes. Les phases d'expansion économique en Nouvelle-Calédonie ont coïncidé avec des phases de ralentissement en Polynésie. Demain, peut-être, la Calédonie drainera les « chômeurs » de l'après C.E.P., c'est dire combien ce problème dépend de la Polynésie elle-même. L'avenir de la communauté tahitienne résultera de conditions de vie et de travail que la Polynésie peut offrir à ses ressortissants.

Manuscrit reçu au S.C.D. le 6 mars 1972.

(1) Cela explique peut-être que 45 % des personnes interrogées projettent d'acquérir un terrain ou une maison en Polynésie contre seulement 25 % en Nouvelle-Calédonie.

OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

DOUMENGE (F.), 1966. — L'Homme dans le Pacifique Sud. *Publications de la Société des Océanistes*, n° 19, Paris.

INSPECTION DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES. Rapport annuel 1968-1969, Nouméa.

I.N.S.E.E. Résultats provisoires du recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances effectué le 1er mars 1969.

M.E.S.E. (Mission d'Études Socio-Économiques). Résultats du dénombrement des ménages de la commune de Nouméa. Avril-mai 1968, MESE, étude n° 2 avec annexe, Nouméa.

M.E.S.E. Étude sur l'habitat, Nouméa, mai 1968. Résultats provisoires MESE, étude n° 3, Nouméa.

M.E.S.E. Évolution de la population non autochtone de la Nouvelle-Calédonie, 1963-1967. Perspectives d'accroissement. MESE, étude n° 5, Nouméa.

MESTRE (A.-M.). — L'urbanisation à Nouméa de 1965 à 1970. Mémoire de Géographie, Université de Montpellier, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, juin 1970.

SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. Notes sur l'Économie de la Nouvelle-Calédonie 1969, 2 tomes.

SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. Évolution économique de la Nouvelle-Calédonie, 3e trimestre 1970.